



# Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

17, cours Xavier-Arnoz – 33082 Bordeaux Cedex  
Tél. 05 56 00 73 60 – Télécopie 05 56 81 66 40 – e-mail : service.syndical@fdsea33.fr

Bordeaux, le 27 avril 2017

## COMMUNIQUÉ

### « Printemps dévastateur pour les exploitants agricoles ! »

Alors que la plupart des viticulteurs commencent à peine à se relever des années de crise économique et d'une succession de petites récoltes, et tandis que les éleveurs continuent de s'enfoncer dans les difficultés financières, l'agriculture fait face aujourd'hui à de nouveaux coups durs climatiques.

**Les fortes gelées de cette fin avril ont réduit à néant les espoirs des viticulteurs girondins.**

Les premières observations font état de milliers d'hectares touchés entre 50 et 100% partout sur le département. Par ailleurs, le déficit hydrique observé depuis plusieurs mois impacte notablement l'ensemble des productions.

Dans le cadre de la gestion des risques, le réseau FNSEA plaide depuis longtemps pour la mise en œuvre de solutions permettant de protéger techniquement et économiquement les activités agricoles.

Les belles promesses des pouvoirs publics en faveur du développement d'un système assurantiel et d'une fiscalité adaptés, permettant de faire face aux conséquences des accidents climatiques, ne se sont malheureusement traduites jusqu'ici que par un moindre engagement financier de l'État dans le soutien à l'assurance récolte et par des retards de paiement doublés d'un manque évident de simplicité administrative. Ceci a découragé plus d'un exploitant agricole de s'assurer – un fait en général observé chez les plus en difficulté.

L'hémorragie agricole n'ayant que trop duré, **la FDSEA de la Gironde demande une réunion de crise en urgence.** L'État et les collectivités territoriales doivent apporter des **réponses financières et réglementaires concrètes pour le court et le moyen termes :**

Activation du dispositif des calamités agricoles, exonération de TFNB et de charges sociales, dérogations horaires de travail pour absorber les pics et creux d'activité rendus nécessaires par les bouleversements engendrés par le gel, levée des freins à l'assurance, autorisation de pâturage et fauchage des jachères, mise en œuvre d'une véritable épargne de précaution défiscalisée, facilitation du stockage de l'eau...

**Il en va de la survie de nombreux emplois** non délocalisables dans les filières agricoles ! L'heure n'est plus au clientélisme électoral mais bien aux actes concrets.